

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Band: 27 (1980)
Heft: 5

Rubrik: Pele-mêle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pele - mêle

Le Comité central de l'USPC a tenu d'urgence, le vendredi 11 avril, à Berne, une séance extraordinaire consacrée essentiellement à la position et aux réactions éventuelles de notre Union face au projet d'arrêté fédéral réduisant certaines prestations de la Confédération en 1981 et 1982, soumis actuellement aux Chambres fédérales, et qui prévoit en principe **une réduction linéaire de 10% de toutes les subventions fédérales**. Cette mesure concerne aussi les subventions pour la protection civile, pour autant que le Conseil fédéral ne fasse pas une exception en faveur de ces dernières.

Le président central, le professeur Dr R. Wehrle, avait fait parvenir aux sections cantonales, par l'intermédiaire du secrétariat central, un questionnaire concernant l'opportunité d'adresser rapidement à tous les membres des Chambres fédérales une lettre donnant la position de l'USPC. Un projet de lettre était joint au questionnaire. La plupart des sections ayant répondu étaient d'accord avec le principe de la lettre aux parlementaires fédéraux. Les avis divergeaient par contre sur le contenu de cette lettre, sur la façon de présenter la position de l'USPC, s'il fallait adresser cette missive à tous les députés aux Chambres fédérales ou à certains seulement, s'il convenait de demander à ces dames et messieurs d'intervenir pour une exception en faveur de la protection civile.

Reprenant ces remarques, les membres du Comité central engagèrent une discussion nourrie, toujours courtoise. M. Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, dans une orientation parfaite sur le projet du Conseil fédéral, donna des renseignements intéressants et fort utiles pour une bonne compréhension de la situation générale. L'assainissement des finances fédérales a une grande importance, tant sur le plan de la politique proprement dite que sur celui de la politique financière. Pour que les mesures de défense et de protection soit crédibles, il faut qu'il y ait un bon équilibre des mesures prises en matière de défense générale, dont la

protection civile est une des branches essentielles.

Voilà résumé très succinctement cette intéressante discussion, à laquelle chaque membre du Comité central participa très positivement.

Finalement, à l'unanimité, décision fut prise d'envoyer à tous les parlementaires fédéraux une lettre précisant la position de l'USPC en l'occurrence, mais sans entrer dans des détails pour le moment. L'envoi définitif de la lettre pour la session des Chambres fédérales de juin prochain sera précédé par la mise en circulation auprès des membres du Comité central d'un projet, afin que chacun soit bien orienté et puisse faire valoir éventuellement ses relations personnelles.

Pour ma part, je me permettrai d'ajouter que, sans vouloir être alarmiste, la situation internationale n'est pas si fameuse qu'elle doive nous faire négliger la sécurité et la protection, notre protection et celle des générations futures.

Et je crois que je ne pourrais trouver meilleure conclusion à ce chapitre que ces lignes écrites par le regretté John Chevalier en 1974 pour le vingtième anniversaire de l'USPC. Elles sont plus que jamais d'actualité et gardent toute leur valeur et leur importance. Je me permets donc de vous donner un extrait de son article:

«L'information est-elle encore nécessaire pour la protection civile?»

Au cours de ses deux décennies d'existence, l'USPC s'est trouvé plusieurs fois confrontée avec certains mouvements d'opinion mettant en doute l'utilité de son travail d'information, alors que la protection civile semblait avoir pris corps définitivement dans notre pays. Fort heureusement, et à chaque fois, le bon sens a prévalu et il a été démontré que l'information était une notion permanente qui devait subsister même si tout semblait aller au mieux. C'est d'ailleurs dans cette optique que fut créée la Commission romande d'information afin de diffuser encore davantage tout ce que représentait la protection civile, en fait d'«assurance tous risques», en cas de conflit armé ou de catastrophe. Tout ceci étant, il importe d'affirmer avec force que l'USPC doit poursuivre son activité sur deux plans. D'abord en intensifiant et en rationalisant l'information en faveur de la PC, et pas exclusivement en fonction de la «Conception 1971», comme on a tendance à le faire, mais sur le plan général. Puis en créant, par le truchement de la protection civile, les liens toujours plus étroits entre des Confédérés, qui

sont tous des hommes de bonne volonté, puisque soucieux de protéger la collectivité.»

Au cours de la même séance, nous avons appris avec peine que notre caissier central, M. Erwin Lehmann, avait été victime le matin d'un malaise, suite probable à du surmenage dû tant à son activité professionnelle à la Banque cantonale de Berne, qu'à ses charges à l'USPC.

Nous connaissons bien les qualités et le dévouement de M. Erwin Lehmann, sa très grande disponibilité, son immense capacité de travail. Dernièrement déjà, il avait été handicapé dans son activité, souffrant de ce qu'il appelait «quelques bobos». Certaines divergences avec le secrétaire central, les tensions qui en ont résulté, n'ont pas arrangé les choses. Souhaitons de tout cœur un prompt, un bon, un complet rétablissement à Erwin Lehmann, et que, lorsque ce numéro paraîtra, notre trésorier central soit à nouveau avec nous.

En attendant, nous te disons merci Erwin, pour tout ce que tu as fait et que tu feras encore pour l'USPC, parce que nous avons besoin de toi encore longtemps.

Le prof. Dr. R. Wehrle, président central USPC, a adressé, au nom de notre Union, un message de vives félicitations à l'un de ses prédécesseurs, le Dr Léo Schürmann, nommé à la direction générale de la Société suisse de radio et télévision, SSR. Espérons que la protection civile et l'USPC pourront se faire entendre et voir plus souvent sur les ondes et le petit écran, et, par là, remplir au mieux leur mission d'information.

Le Comité central s'est aussi occupé d'autres questions courantes, et notamment de la succession du secrétaire central, M. Herbert Alboth, qui se retirera à fin 1980, atteint par la limite d'âge. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet et de vous orienter sur les intentions des organes directeurs.

Au moment où je termine cette chronique et que je branche la radio pour des nouvelles, j'entends que la guerre fait à nouveau rage au Tchad et que ce sont surtout les populations civiles, spécialement celle de la capitale N'Djamena, qui en sont les principales victimes. Il n'y a aucune organisation de sécurité, de secours, de protection. Tout manque!

Et dire qu'il y a encore de ceux qui doutent de notre protection civile!

Fribourg, le 15 avril 1980

Charles Reichler
Président de la commission de rédaction et information USPC